



03025294

(Formule IV)

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de
le

Réservé au Moniteur belge

Réservé au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge

à déposer au greffe accompagné d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME**I Inscription**☐ Registre des groupements européens d'intérêts économique
n°☐ Registre des groupements d'intérêt économique
n°☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
n°☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code
des sociétés n°☐ Registre des sociétés agricoles n°2. Dénomination de la société ou du groupement (telle
qu'elle apparaît dans les statuts) ▶

3. Forme juridique (en entier) ▶

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▶

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▶

6. Numéro T.V.A. ou numéro Registre national des
personnes morales (T.V.A. non assujéti) ▶

7. Objet de l'acte ▶

LES AULNES

Société anonyme

Celles (ESCANAFFLES)
Grand Breucq, 12

Tournai n°75.060

448.509.390

MODIFICATION DES STATUTS

D'un acte reçu par le Notaire Luc ANCIAUX de Celles, le 26 décembre 2002, enregistré à Tournai le 6 janvier 2003, volume 262, folio 74, case 19, deux rôles, deux renvois, reçu : cent cinquante-cinq euros sept centimes. Le Receveur (signé) Daniel Malvoisin, il résulte que :

I - les statuts de la société (article neuf - surveillance) et dix (administration) ont été modifiés pour les mettre en concordance avec le nouveau Code des sociétés

II - le capital social a été augmenté pour le porter de un million deux cent cinquante mille francs à deux millions cinq cent et un mille septante-trois francs par incorporation de réserves à due concurrence, sans création d'action nouvelle. Ce montant a ensuite été converti en sa contre-valeur en euros, soit soixante-deux mille euros. Le capital nouveau est ainsi représenté par mille deux cent cinquante actions mais sans désignation de valeur nominale

Pour extrait analytique conforme

Délivré à fin d'insertion aux annexes au Moniteur Belge, le 17 février 2003. Déposés en même temps l'expédition de l'acte et les statuts coordonnés.

Notaire Bernard DOGOT, suppléant du Notaire Luc ANCIAUX

Texte de l'acte ou de l'extrait à publier aux
annexes du *Moniteur belge*.

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

Grandeur minimum du caractère à respecterDirection Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au bas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page

